

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DPE 17 Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2024.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vus les budgets primitif et supplémentaire et la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024 et des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France ;

Vu le projet de délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2024 ont été arrêtés à (décision modificative) :	73 930 395,32 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	57 222 107,63 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 :	-1 324 781,61 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2024 ont été évaluées à (décision modificative) :	73 930 395,32 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	47 029 779,64 euros

BALANCE

Dépenses :	57 222 107,63 euros
Recettes :	47 029 779,64 euros
Solde exécution 2024 :	-10 192 327,99 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 :	-11 517 109,60 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2024 ont été arrêtés à (décision modificative) :	117 144 592,75 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	98 887 447,00 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2024 ont été évaluées à (décision modificative) :	117 144 592,75 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	105 556 200,94 euros
Résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 reporté :	8 430 988,31 euros

BALANCE

Dépenses :	98 887 447,00 euros
Recettes :	105 556 200,94 euros
Solde exécution 2024 :	6 668 753,94 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 :	15 099 742,25 euros

Article 2 : Le résultat cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 15 099 742,25 euros, sera affecté en totalité à la couverture du besoin de financement et des restes à réaliser de la section d'investissement, en recettes de cette section (compte 1068 – réserves réglementaires) au budget supplémentaire de l'exercice 2025.

Article 3 : Le solde d'exécution de la section d'investissement, d'un montant de - 11 517 109,60 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépense de cette section (D001) au budget supplémentaire de l'exercice 2025.

Le Premier Adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Bloche', with a horizontal line underneath the name.

Patrick BLOCHE